

**DEPARTEMENT
du TARN-ET-GARONNE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**MAIRIE
DE
GRAMONT
82120**

Té: 05/63/94/09/88

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 Avril 2008

Date convocation: **08/04/2008**

L'an deux mille huit, le quinze avril à 17 heures , le Conseil Municipal de la Commune de GRAMONT, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur SUNÉ Jean-Claude, Maire.

Présents: MM. SUNÉ Jean-Claude. BORDES Denys. VILLADIEU Claudine. RAMIREZ Maurice. BENECH Marie-Pierre. DELORME Gisèle. ETIENNE Patrice. MOLES Aymeric. TRIFFAULT Claude.

Excusée: Mme FOURCADE Claude.

Monsieur BORDES Denys a été élu secrétaire.

BUDGET PRIMITIF COMMUNAL :

1° Nouvelles Subventions

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal une demande de subvention déposée par l'Association des Amis du Château de Gramont.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention d'un montant de 250 €.

Compte tenu de la mise à l'essai de l'intervention des sapeurs-pompiers de Saint-Clar sur le territoire de la commune et des nouvelles modalités d'appel à participation pour l'amicale des sapeurs-pompiers de Lavit, le Conseil Municipal décide de voter les nouvelles participations suivantes :

- Amicale des sapeurs-pompiers de Lavit : 470 €
- Amicale des sapeurs-pompiers de Saint-Clar : 100 €

2° Votes de Taux des impôts directs

Pour l'année 2008, monsieur le Maire présente les éléments qui figurent sur l'état des services fiscaux, qui mentionne notamment, les bases d'imposition, les taux de l'année précédente et le montant du produit attendu à taux constant.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de fixer les taux pour 2008.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'appliquer les taux suivants pour l'année 2008:

- 6,33 % pour la Taxe d'Habitation**
- 10,03 % pour la Taxe Foncière (bâti)**
- 54,19 % pour la Taxe Foncière (non bâti)**

3° Votes du Budget Primitif

Le Conseil Municipal, après présentation de monsieur le Maire, vote à l'unanimité le Budget Primitif suivant :

- BUDGET 2008 DE LA COMMUNE DE GRAMONT -

Dépenses de fonctionnement:		Recettes de fonctionnement:	
Charges à caractère général <i>- Electricité, carburants, fournitures, petit matériel...</i> 9 800.00 € <i>- Entretien et réparations bâtiments communaux, matériel et assurances...</i> 71 199.00 € <i>- Honoraires, téléphone, timbres, cotisations diverses, abonnements...</i> 4 300.00 € <i>- Taxes foncières, droit de bail...</i> 2 000.00 € Total 87 299.00 €	Charges de personnel 30 700.00 € Atténuation de produits <i>- Reversement fiscalité</i> 13 026.00 € Charges de gestion courante <i>- Indemnités élus, service incendie, subventions participation écoles et syndicats...</i> 39 162.00 €	Produit des services <i>- Concessions cimetière, droit de stationnement, remboursement frais hors personnel...</i> 422.00 € Impôts et taxes 39 157.00 € Dotations et participations 55 998.00 € Loyers communaux 7 200.00 € Excédent antérieur de fonctionnement reporté 67 410.00 €	
TOTAL GENERAL RECETTES section fonctionnement		TOTAL GENERAL DEPENSES section fonctionnement	
170 187.00 €		170 187.00 €	

Dépenses d'investissement:		Recettes d'investissement	
Informatique 2 000.00 € Travaux Eglise 26 230.00 € Travaux Batiments communaux 235 870.00 € Travaux de voirie 83 772.00 € Cauton loyers 229.00 € Autres 2 000.00 €		FCTVA 6 958.00 € Subvention Eglise 62 100.00 € Cauton loyers 229.00 € Excédent antérieur d'investissement reporté 280 814.00 €	
TOTAL GENERAL RECETTES section investissement		TOTAL GENERAL DEPENSES section investissement	
350 101.00 €		350 101.00 €	

COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS :

Après délibération le Conseil Municipal décide de proposer aux Services Fiscaux les listes de douze personnes suivantes :

Commissaires Titulaires

BORDES Denys
ETIENNE Jean-François
LAGARDE Michel
PARROT Christian
SAURIN Bernard
VILLADIEU Christian
RAMIREZ Maurice
TRIFFAULT Michèle
VIDALON Michel
RUBY Patricia
LAGARDE Jean-Pierre
CLOU Jacques

Commissaires Suppléants :

MOLES Emile
FAISAN Jean-Marie
LAPORTE Jean-Michel
GUYON LE BOUFFY Philippe
MELLAC Bernard
ANDRIEUX Gérard
CORBIERES Bernard
DELORME Pascal
SAYNES Francis
GAURAN Pierre Louis
GACHADOUAT Jean-Pierre
DAVASSE Paul-Claude

DELEGUES ASSOCIATION FONCIERE :

Les dispositions du Code Rural précisent que l'Association foncière de Remembrement est administrée par un bureau qui comprend le Maire ou un Conseiller désigné par lui.

En application de ces dispositions et au regard des statuts de l'Association, il est demandé au Conseil Municipal de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Ont été désignés :

Monsieur Patrice ETIENNE, délégué titulaire
Monsieur Denys BORDES, délégué suppléant

LOGEMENT MAIRIE :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame REBIERRE Sabrina sollicite la location du logement de la Mairie vacant depuis le 1er mars 2007.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

- de louer le logement de la Mairie à Madame REBIERRE Sabrina à compter du 1er mai 2008.
- fixe le loyer à la somme de **TROIS CENT CINQUANTE EUROS (350,00 €)** par mois.
- fixe une provision mensuelle de **TROIS EUROS et CINQUANTE CENTIMES (3,50 €)** pour les ordures ménagères.

Ce bail prendra effet au 1er mai 2008.

Le loyer et les ordures ménagères seront révisés chaque année au 1er janvier.

QUESTIONS DIVERSES :

- La préparation du schéma d'Assainissement intercommunal est en marche. Le Conseil Municipal prend note que ce projet verra le jour en 2009 et demande si la Commune et les Administrés pourront bénéficier de subventions.
- Un point devra être fait avec Christian Bonaventure concernant le travail à faire au village.
- Le Conseil Municipal décide l'acquisition d'un taille-haie électrique.
- Le Maire et les deux secrétaires possèdent pour l'instant les clefs de la Mairie.
- Une nouvelle écharpe de maire et des drapeaux pour pavoiser le monument au mort vont être achetés.